

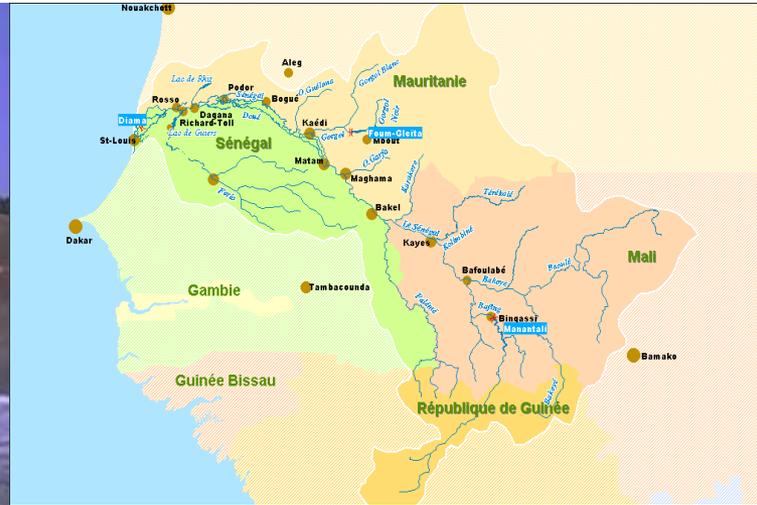


L'EAU ET LE CLIMAT

LES GRANDS FLEUVES DU MONDE SE RENCONTRENT

Sommet International Rome, 23-25 octobre 2017

PRESENTATION DE L'OMVS
Par Dr. Mamadou 2 DIABY
Secrétaire Général



SOMMAIRE

- 1. Introduction**
- 2. Le bassin versant et ses caractéristiques**
- 3. Enjeux, défis et actions d'envergure**

Introduction

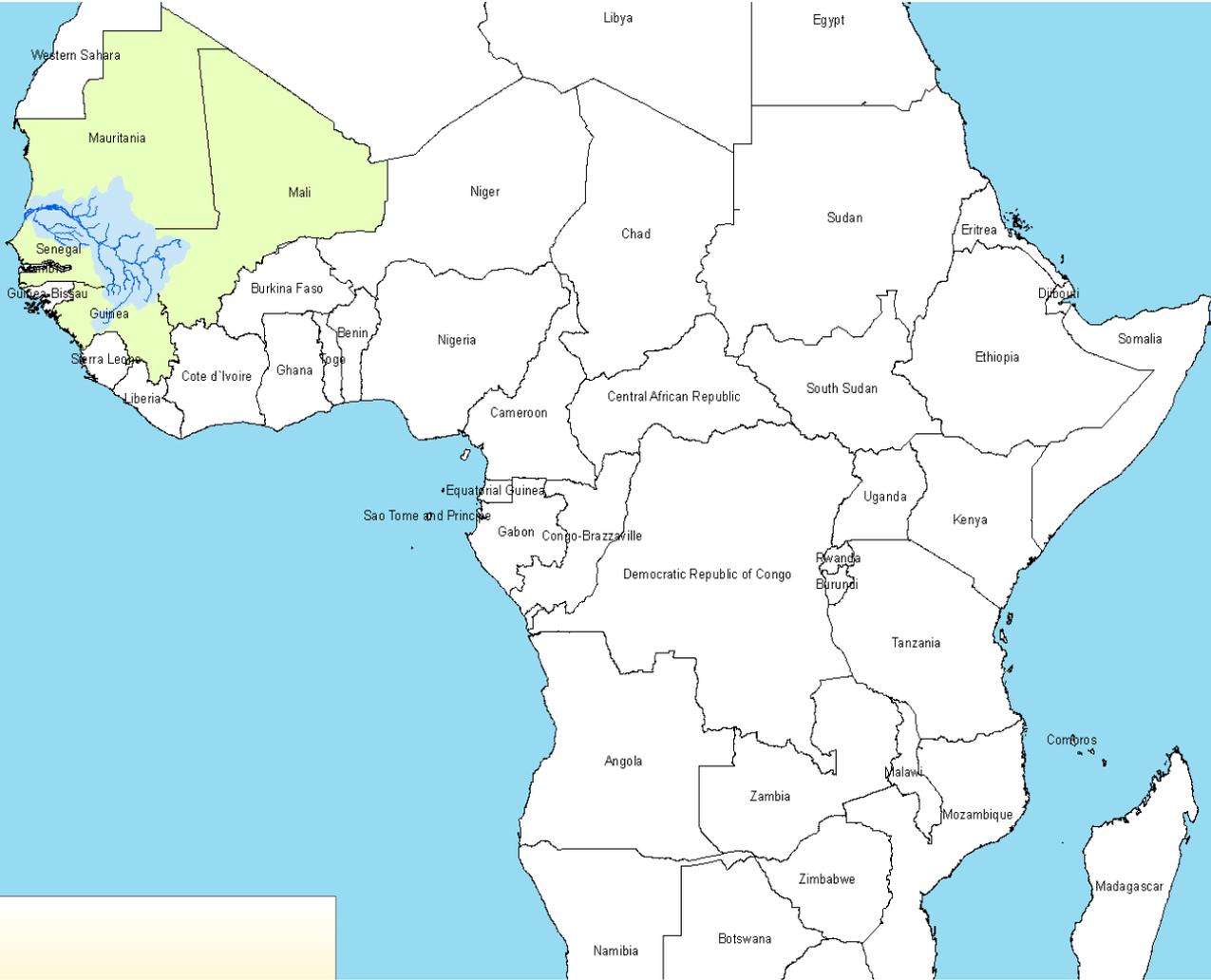
Les Etats riverains du fleuve Sénégal, sur le constat des grandes sécheresses et autres problèmes environnementaux dans le bassin, les années 70, ont pris conscience que les solutions à ces problèmes ne seront trouvés qu'en considérant le bassin comme un ensemble uniforme où une unité d'actions donnerait plus de résultats pertinents que chaque pays agissant de son côté dans le même bassin.

C'est ainsi qu'est née l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), le 11 mars 1972, dans un premier temps sur l'initiative du Mali, du Sénégal et de la Mauritanie, rejoints plus tard (en 2006) par la Guinée.

L'OMVS a pour objectifs de

- réaliser l'autosuffisance alimentaire pour les populations du Bassin;
- réduire la vulnérabilité des économies des Etats membres de l'OMVS face aux aléas climatiques ainsi qu'aux facteurs externes;
- accélérer le développement économique des Etats membres;
- préserver l'équilibre des écosystèmes dans la sous région et plus particulièrement dans le Bassin et
- sécuriser et améliorer les revenus des populations de la vallée.

Le bassin versant et ses caractéristiques



Légende

CARTE DU BASSIN DU FLEUVE SENEGAL



Le fleuve et le bassin versant

Longueur de 1800 km, deuxième plus grand cours d'eau d'Afrique de l'Ouest après le fleuve Niger.

Superficie bassin de près de 325 000 km²

Prend sa source dans les massifs du Fouta Djallon, avant de traverser les Hauts Plateaux du Nord de la Guinée, la partie occidentale du Mali, les régions méridionales de la Mauritanie et les régions septentrionales du Sénégal et de se jeter dans l'océan Atlantique à Saint Louis (ville patrimoine mondial de l'UNESCO).

Son bassin versant est donc partagé par les quatre pays : la Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, membres de l'OMVS.

Le bassin traverse des zones climatiques variées : sub-guinéen au sud, soudanien au centre et sahélien au nord. La pluviométrie y décroît du sud vers le nord.

Enjeux, Défis et Actions d'envergure

Forte dépendance de la population à la ressource en eau : Constats

- Plus de 85% de la population du bassin (estimée à 7 millions d'habitants) vit à proximité d'un cours d'eau tributaire du fleuve.
- Les quatre (4) pays partageant le bassin du fleuve Sénégal sont fortement dépendants de l'agriculture, grande consommatrice d'eau. La lutte contre la pauvreté dans cet espace passe donc par le développement du secteur agricole.
- L'alimentation en eau potable des populations, à partir des eaux du fleuve Sénégal, concerne aussi bien les villages riverains que les grandes villes situées hors du bassin (Dakar capitale du Sénégal et Nouakchott, capitale de la Mauritanie).

- Dans le bassin, la variabilité et les changements climatiques sont les principaux facteurs induisant la baisse des précipitations et des débits, l'augmentation des inondations, la perte de la biodiversité fluviale.
- Tous les programmes mis en place par l'OMVS (agriculture, hydroélectricité, navigation, eau potable) sont fortement dépendants des écoulements, donc de la pluviométrie.
- La pluviométrie connaît non seulement des variabilités saisonnières mais aussi des baisses importantes. Ce qui n'écarte pas les pluies exceptionnelles entraînant de grandes inondations.
- Face à ce défi du changement climatique menaçant de perturber tous les plans et stratégies de développement du bassin, l'OMVS a mené des actions d'envergure du point de vue infrastructures.

La construction du barrage anti-sel de Diama, pour préserver l'agriculture et l'alimentation en eau potable des populations.

Situé sur le fleuve Sénégal à 23 km en amont de St-Louis, ce barrage est un ouvrage dont la **fonction majeure** est d'arrêter la remontée de **la langue saline qui se propageait en période sèche à plus de 200 km en amont de l'embouchure**, empêchant le développement des cultures de contre saison.

Après sa mise en service en mars 1986, cette contrainte majeure a disparu et **le barrage permet aujourd'hui:**

- d'assurer l'irrigation de 120 000 ha dans sa zone d'influence ;
- de satisfaire les besoins en eau potable des centres ruraux et urbains (100% de l'eau municipale de Nouakchott et environ 60% de l'eau municipale de la ville de Dakar) ;
- d'améliorer les conditions de réalimentation des marigots et des dépressions liés au fleuve Sénégal, et de réduire les hauteurs de pompage dans la zone d'influence de la retenue du barrage ;
- de maintenir un plan d'eau minimum dans le fleuve facilitant la navigation jusqu'à 300 km en amont.

- La retenue du barrage Diama a un **volume total de de 590 Millions de m³**. L'eau y stockée, douce en permanence, permet **l'irrigation des périmètres en rives gauche et droite et l'alimentation humaine et animale**.
- Toutes les zones humides, résultant du maintien du plan d'eau, jouent **un rôle essentiel pour l'alimentation en eau potable, la pêche, l'élevage et le maintien de l'écosystème**.

La Construction du barrage hydroélectrique de Manantali pour régulariser le débit du fleuve et produire de l'énergie

- Le barrage hydroélectrique de Manantali a été construit sur le Bafing (affluent du fleuve Sénégal) dans la région de Kayes au Mali.
- Il a été mis en fonction en 1988 afin d'assurer le contrôle des crues tout en permettant de disposer d'une importante réserve d'eau pour garantir la stabilité d'activités économiques telles que l'alimentation en eau potable, l'irrigation et les cultures de décrue, la production hydroélectrique et la navigation fluviale.

- Le barrage de Manantali, a une puissance installée de 200 MW. Sa capacité de turbinage est de 491 m³/s.
- Sa production moyenne annuelle en électricité est de 800 GWh. L'électricité produite est envoyée par un réseau de lignes à haute tension de 1500 km à Bamako, Dakar et Nouakchott.
- Le lac de retenue couvre une superficie d'environ 477 km², avec une capacité maximale de 11 milliards de m³. Ce lac permet d'alimenter 50 000 ha de cultures de décrue ou contre saison.

Les barrages de Diama et Manantali ont été conçus pour, en plus de la production hydroélectrique et de la lutte contre la remontée saline, **permettre l'irrigation de 375 000 ha de terres.**

Les effets cumulés de ces deux barrages dans ce domaine ont abouti à **un net recul des cultures pluviales, fortement tributaires des changements climatiques.**

Autres ouvrages

- D'autres ouvrages sont en passe de venir grossir le lots de ces infrastructures qui permettront à la longue de renforcer le dispositif de **régulation des écoulements du réseau hydrographiques** du bassin, ainsi que le parc de **production énergétique indispensable au développement socioéconomique** du bassin.

- Le **barrage hydroélectrique de Félou** sur le cours d'eau au Mali, d'une capacité installée de **70 MW** pour une production annuelle de **335 GWh** est entré en production en 2013.
- Le **barrage hydroélectrique de Gouina** sur le fleuve Sénégal au Mali, d'une capacité installée de **140 MW** pour une production annuelle de 570 à 620 GWh/an est en début de construction et entrera en production en 2021.
- Le **barrage hydroélectrique de Koukoutamba** sur le bafing affluent principal du fleuve Sénégal, en Guinée, d'une capacité installée de **294 MW**, pour une production annuelle de **888 GWh/an**, dont l'analyse des offres financières en construction en mode EPC ou EPCF est en cours.

- Le **barrage de Gourbassi** en territoire sénégalais dont le but essentiel est de **réguler le régime du réseau hydrographique du bassin**, permettra d'agrandir les surfaces irriguées, stabiliser le niveau du fleuve pour la navigation, ...
- Les **barrages hydroélectriques de Bouréya et Balassa** en Guinée, de capacités installées respectives de **114 MW et 181 MW** sont en phase d'études APD et APS.

Mise en place d'un réseau de collecte de données et des outils d'aide à la décision et d'un système d'implication des acteurs

Pour une gestion scientifique des changements climatiques, l'OMVS a mené des études dont certaines ont abouti à l'élaboration de modèles. Pour alimenter ces modèles, tout un réseau régional est organisé en vue de collecter les données hydro-climatiques et socioéconomiques.

Tout ce travail se fait avec la participation des usagers organisés au niveau national et sous-régional. A cet effet, l'OMVS a mis en place des associations d'usagers de l'eau, des Comités locaux de Coordination et des Comités nationaux de Coordination de ses activités. Un Comité de bassin est aussi en cours de viabilisation.

Autant de cadres participatifs qui font intervenir les usagers de l'eau vivant au quotidien les impacts des changements climatiques.

La question du Climat a pris une nouvelle dimension mondiale, ces dernières années.

L'OMVS a, quant à elle, anticipé en intégrant dès sa création en 1972, les problèmes d'aléas climatiques dans ses textes (Convention sur les ouvrages communs, Convention sur les financements des ouvrages communs, Charte des eaux, ...) et programmes de développement (infrastructures et projets de développement).

Au niveau sous-régional, les plus hautes autorités sont sensibles à la question et s'impliquent fortement pour l'action.

Pour marquer davantage leur intérêt sur le sujet, les Chefs d'Etat des Etats membres de l'OMVS ont fait une Déclaration, lors de la 16^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (organe suprême de l'Organisation), tenue le 11 mars 2015 à Conakry, pour soutenir la COP 21.

Cette Déclaration décline les grandes directives à mettre en œuvre pour améliorer la résilience des communautés et des écosystèmes au niveau du bassin. Il s'agit entre autres de :

- Amener à **une prise de conscience populaire dans la région sur les impacts liés aux changements climatiques**, en vue de leur forte implication dans l'élaboration et la mise en œuvre des mesures d'adaptation appropriées ;
- Appuyer les Etats membres à **une meilleure prise en compte de la dimension changements climatiques dans l'élaboration des politiques de développement** ;
- Inciter les Etats à mettre en œuvre au niveau national **la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques** ;
- **Renforcer la coopération internationale** pour permettre à l'OMVS de jouer pleinement son rôle.

Lors de la 17^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OMVS tenue en mai 2017 à Conakry, les Chefs d'Etat des Etats membre ont marqué leur total engagement en signant une Résolution pour la mise en place d'un Plan d'Investissement Changement Climatique dans le bassin.

Ce Plan déclinera les actions à mener, les acteurs impliqués, les coûts associés, les partenaires à cibler et les phases d'exécution.

Il intégrera les préoccupations des populations des villages et villes des Etats riverains, des acteurs économiques et de la société civile dans le bassin.

Ce programme global d'investissement pour les changements climatiques dans le bassin du fleuve Sénégal a déjà eu un soutien politique de haut niveau. L'OMVS donc attend l'accompagnement scientifique, politique et financier de ses partenaires pour son élaboration et pour sa mise en œuvre.

Au niveau coopération, l'OMVS a des partenariats et des relations de coopération avec la plupart des acteurs internationaux et bailleurs de fonds: OIEAU, RIOB RAOB (Secrétariat permanent assuré par l'OMVS), CNR, Banque mondiale, BAD, BID, AFD, Coopération Italienne, Trust Fund des pays Bas, ...



MERCI DE VOTRE ATTENTION

